

Le 27 janvier 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 janvier 2026

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIÈRE à M. Amaury GARDE, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Hervé JAVELLE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Jérôme DROUET

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice du Comité des Fêtes – Manifestation culturelle 2026 « La Fouillouse : notre village d'hier à aujourd'hui »

Rapporteur : Caroline ZANDER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que « Le Collectif Culturel », en partenariat avec le Comité des Fêtes, propose une manifestation culturelle à destination des Feuillantins tous les deux ans. Après « Les Bistrots Feuillantins » en 2022 et « La Fouillouse fête les jeux » en 2024, le Collectif Culturel propose le thème suivant : « La Fouillouse : notre village d'hier à aujourd'hui », en mettant en avant les trois quartiers suivants :

- ✓ La nouvelle mairie et l'immeuble l'Europe,
- ✓ La place de l'Église et le début de la nouvelle rue de Saint-Just,
- ✓ La chapelle Sainte-Anne avec le skate park et la maison de santé.

Cette manifestation se déroulera le samedi 19 et le dimanche 20 septembre 2026, week-end qui coïncide avec les Journées du Patrimoine.

Aussi, le Comité des Fêtes, partenaire du Collectif Culturel, sollicite une subvention exceptionnelle pour les aider à financer cet événement (Guinguette place de l'Église, exposition de vieilles voitures, animations commerciales et associatives, conférences, ...).

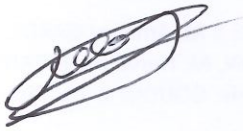
Monsieur le Maire propose de soutenir cette initiative en attribuant une subvention exceptionnelle de 15 000 € au Comité des Fêtes, partenaire du Collectif Culturel.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- **DE CONVENIR** de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes d'un montant de 15 000€, pour l'aider à financer la manifestation culturelle des 19 et 20 septembre 2026, sur le thème « La Fouillouse : notre village d'hier à aujourd'hui »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Fait à la Fouillouse, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Jérôme DROUET



Le Maire
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260127-03-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026